



RENCONTRONS-NOUS !

CRÉ@VALLÉE SUD

SIRET : 753 127 398 00026

05 53 45 85 70

AVENUE DE BORIE MARTY

DÉCLARATION D'EXISTENCE :

CONTACT@ADHENIA-FORMATION.FR

24660 NOTRE DAME DE SANILHAC

72 24 01587 24

adhénia formation

SE FORMER TOUT AU LONG DE SA VIE !

WWW.ADHENIA-FORMATION.FR

INFORMATIQUE, TECHNIQUE
ET BUREAUTIQUE

COMMERCE, MARKETING,
COMPTABILITÉ, GESTION

RELATIONS ET
RESSOURCES HUMAINES

DÉVELOPPEMENT
PERSONNEL

SÉCURITÉ ET SANTÉ
AU TRAVAIL

LANGUES
ÉTRANGÈRES

LES ORDONNANCES MACRON



1 / 2



Soyez acteur de votre parcours de formation et passez à l'action !

Objectifs

S'informer et être à jour concernant l'actualité sociale relative au droit du travail.



Durée de formation

1 jour soit 14 heures



Public

Toute personne souhaitant actualiser ses connaissances en droit du travail.



Prérequis

Connaître l'environnement du droit du travail.



Niveau / Certification Obtenue

Attestation de formation et certificat de réalisation.



Type de formation / stage

Présentiel

Intra/Inter/Accompagnement individuel.

Méthodes pédagogiques et modalités d'évaluation

Apports théoriques alternés avec des exercices pratiques.

Programme

1. La négociation collective et la nouvelle hiérarchie des normes

- La primauté des accords de branche sur les accords d'entreprise
- Le verrouillage optionnel des accords de branche aux dérogations défavorables aux salariés
- Les nouvelles modalités de conclusion, de validité et de dénonciation des accords :
 - Les accords majoritaires et les accords majoritaires simplifiés
 - Le rôle des délégués syndicaux et le mandatement syndical
 - La consultation par référendum pour validation des accords d'entreprise

2. Création d'une instance de dialogue social unique : le CSE

- La fusion des anciennes instances représentatives du personnel (DP, CE, CHSCT)
- Le financement des nouveaux moyens d'expertise



LES ORDONNANCES MACRON



2 / 2

- Le budget de fonctionnement avec possibilité de reversement au budget des œuvres sociales
- La nouvelle configuration des heures de délégation, du nombre d'élus
- Les différences de fonctionnement notables avec l'ancien modèle de représentation
- Renforcement de la sécurisation des parcours professionnel des instances représentatives du personnel

3. Les nouvelles dispositions concernant le contrat de travail :

- Elargissement du recours à d'autres secteurs d'activité du CDI de chantier
- Assouplissement des règles de motivation du licenciement, modèles le lettres de licenciement
- Nouveau taux d'indemnisation des licenciements
- Encadrement des indemnités prud'homales de licenciement sans cause réelle et sérieuse
- Les nouveaux délais de contestation
- Le licenciement économique :
 - Nouveau périmètre d'appréciation de la cause économique
 - Les nouvelles règles en matière de reclassement
 - La rupture conventionnelle collective

4. Autres mesures

- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la qualité de vie au travail
- Congé pour préparer les examens pour les étudiants salariés
- Instauration d'un statut de défenseur syndical
- Les nouveaux accords de maintien dans l'emploi et les accords de compétitivité
- Les nouvelles procédures devant le conseil des Prud'hommes
- L'épargne salariale et l'inversion de la disponibilité automatique de l'intéressement